

Pointe de vue 2m. Driss KHROUZ.

Contre le travail des enfants.

La journée du 12 juin de chaque année est consacrée à la sensibilisation aux méfaits du travail des enfants et à la mise en place de mesures concrètes d'élimination du travail des enfants.

Lors de la première Journée mondiale contre le travail des enfants en 2002, L'OIT (Organisation internationale du Travail) attire l'attention sur le sort dramatique des enfants travailleurs.

En effet, alors qu'ils sont contraints de travailler, les enfants ne sont ni à l'école, ni en formation sécurisée pour une insertion sociale par une qualification.

Un acquis quasi-universel considère qu'un enfant doit suivre une scolarité de base obligatoire avant d'atteindre l'âge de la majorité. Les études fondamentales étant considérées comme un acquis indispensable pour tout individu quel que soit son parcours personnel et professionnel.

Dans plusieurs sociétés traditionnelles, la pauvreté, la précarité, le manque d'éducation, l'enclavement territorial et le traumatisme engendré par le chômage des jeunes diplômés, ont marqué dans le marbre la certitude qu'un enfant qui a appris très jeune un métier ou qui peut générer par son travail un revenu, si faible soit-il, constitue une sécurité pour sa famille. En revanche, un jeune chômeur représente un fardeau pour sa famille, qui plus est lorsqu'il est diplômé.

Cette question du travail des enfants se pose dans des termes différents selon que la société concernée peut offrir aux enfants des bancs d'école et une scolarisation normale dans des conditions décentes, ou lorsque l'abandon scolaire, l'exclusion des enfants de l'école par l'arrêt des études et le manque de moyens nécessaires, favorisent le travail des enfants. L'approche revêt des dimensions multiples et complexes.

Au Maroc où de grands progrès sont réalisés depuis une décennie pour scolariser les enfants en âge, y compris par le début du déploiement du préscolaire, la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans, le taux de scolarisation avoisine les 100% y compris dans les zones rurales et enclavées.

L'abandon scolaire et les exclusions par arrêt des études, décidé par les établissements, aggrave les réticences d'un certain nombre de parents à maintenir les enfants à l'école.

L'école publique est gratuite certes, mais la scolarisation a un coût. Dans les familles pauvres, un enfant scolarisé est tout de même un enfant qu'il faut nourrir, vêtir, loger et qui ne rapporte aucun revenu tant qu'il est scolarisé.

L'école est alors vécue comme une dépense et non comme un investissement pour l'avenir de l'enfant.

Au Maroc, en 2022, sur un total de 7,7 millions d'enfants âgés de 7 à 17 ans, 127.000 exercent une activité économique. Le milieu rural et les zones péri-urbaines pauvres sont les plus touchés, l'agriculture étant le secteur le plus concerné où les enfants aident leur famille dans les travaux des champs et de l'élevage. Dans les services, souvent informels et les micro-activités industrielles artisanales, les enfants sont employés dans des tâches peu sécurisées et 60,5% dans ces cas constituent des emplois dangereux sur les plans physique et moral.

Le Maroc fait de grands progrès pour offrir des conditions minimales pour une scolarisation de base et pour former les jeunes à la formation professionnelle et à la protection dans le travail qu'ils exercent. Les exclusions par des décisions des conseils de classe des enfants en difficulté diminuent sensiblement et un grand nombre d'entre eux sont repêchés, réintégrés et des passerelles vers des formations courtes sont envisagées et encouragées.

Leur nombre a connu une baisse relativement importante de 48,6 % entre 2017 et 2021.

Si la scolarisation de base est satisfaisante et concerne toute la population, les abandons scolaires restent fort nombreux et doivent nous inquiéter.

L'abandon scolaire représente encore le fléau principal qui alimente le cycle du travail des enfants : 300.000 cas d'abandon scolaire chaque année représentent un seuil d'alerte. C'est la réserve principale qui alimente l'exploitation des enfants mineurs dans des activités non sécurisées, informelles et avec très peu d'acquis en formation à des métiers valorisants et adaptés.

Un enfant qui n'est pas scolarisé jusqu'à 15-16 ans peut être victime de l'exploitation, d'abus, de l'émigration clandestine, de l'abrutissement par des pratiques inadéquates et en tout cas sujet à une liberté d'apprendre, de jouer et de s'épanouir qui lui est confisquée par la société.

Pour réduire au maximum le travail des enfants surtout en bas âge, l'équation ne peut-être que globale et à effets graduels cumulatifs.

L'entrée principale est bien sûr l'école. Une scolarisation de base est fondamentale. L'enseignement doit préparer à la vie active et à l'intégration dans la société. Les méthodes de l'enseignement sont déterminantes pour préparer les enfants dès le préscolaire moderne à l'initiative, la flexibilité, la capacité d'adaptation, de réorientation et de spécialisations ouvertes et flexibles. Une école scolastique, sclérosée sur les certitudes verrouillées est incompatible avec les souplesses professionnelles nécessaires.

Les technologies modernes ne sont plus des matières à enseigner ; elles sont devenues les véritables langues et instruments de tout enseignement intelligent, gage de passerelle vertueuse vers le monde du travail.

Les formations professionnelles qualifiantes constituent le support d'accompagnement obligatoire. Elles doivent pouvoir aller de pair avec les demandes des jeunes et s'articuler avec l'enseignement.

Tout cela passe par une économie où l'entreprise se modernise, crée des richesses par et pour le bien être des jeunes.

Si l'enseignement et les formations gonflent le stock des chômeurs diplômés et qualifiés, le cercle vicieux du travail des enfants ne pourrait pas être brisé. L'entreprise constitue ce levier qui peut ou non offrir les moyens de ce vaste projet sociétal. Les décrets et les lois ne suffisent manifestement pas.

Sur le plan international, l'IPEC (Programme international pour l'abolition du travail des enfants) du Bureau International du Travail constitue, depuis sa création en 1992, une initiative heureuse qui a engrangé un grand nombre de résultats positifs et de progrès réalisés, notamment avec la Conférence mondiale sur le travail des enfants.

Ce type d'initiative a comme priorité urgente l'élimination des pires formes de travail.

Cela a, d'une part, permis de conduire des études et établir les statistiques pour quantifier les dégâts et le volume de ce qu'il faut corriger et, d'autre part, contribué à mettre en place des structures appropriées pour atteindre les objectifs poursuivis. Il y a eu notamment des campagnes de sensibilisation pour changer les mentalités et les attitudes, des réformes des politiques scolaires, le renforcement des capacités institutionnelles et d'accueil, etc.

Il est clair que l'IPEC vise à inscrire la lutte contre le travail des enfants '*dans le cadre d'une approche intégrée du travail décent qui reconnaît l'interdépendance de tous les principes et droits fondamentaux au travail*'.¹

En ce qui concerne le Maroc, la scolarisation de base est acquise et garantie et le fer doit être porté au niveau des procédures d'abandon qui alimentent le cycle du travail des enfants. Comme dit plus haut, l'entreprise constitue le levier sur lequel il convient d'agir.

Rabat le 27 juin 2023.

1